



ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية  
السكرتاريه  
ص. ب ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAIN

Secretariat  
B. P. 3243

Addis Ababa \* ادیس ابابا

CONSEIL DES MINISTRES

Vingt-quatrième session ordinaire

Addis-Abéba, février 1975

CM/636 (XXIV)

Add. 1

RAPPORT DU COMITE DES SEPT

RAPPORT DU COMITE DES SEPT

1. Prière de noter que le paragraphe IV ci-après devrait être inséré à la fin du paragraphe III de la page 9 du document CM/636 (XXIV).

2. Les Annexes IV - V - VI devraient suivre l'annexe III.

IV. AUTRES ACTIVITES

35. Le Secrétaire général de la Ligue Arabe a remis une lettre datée du 20 Novembre 74 au Secrétaire général Administratif dont la teneur est la suivante ; " Quant au déboursement de la 2ème tranche des prêts je voudrais vous assurer, Excellence, que nous resterons en contact étroits avec vous ". La lettre susmentionnée a été dûment portée à la connaissance du Comité des 7 ainsi que la note émanant du Secrétaire général portant la référence ES/EC/16/78174. datée du 2 Décembre 1974. ( la lettre figure en Annexe IV.)

36. La lettre datée du 14 Décembre 74 émanant du Secrétaire général de la Ligue Arabe a été aussi envoyée au Secrétaire général Administratif Dans ladite lettre, le Secrétaire général de la Ligue Arabe a fait savoir qu'un accord avait été conclu lors de ses entretiens avec le Président de la BAD sur la question de l'accès des pays africains aux 20 millions de dollars américains que la République Démocratique et Populaire d'Algérie a déposé auprès de la BAD. Selon les termes de cet accord, 9 pays africains dont les traités s'élèvent à 20 millions de dollars devraient recevoir des prêts de la BAD. Cette lettre a été portée à la connaissance du président du sous-comité des Ambassadeurs du sus comité des 7 par la note du Secrétariat général portant la référence n° ES/EC/16 et datée du mois de janvier 1975 ainsi qu'à la connaissance des pays intéressés.

37. Le Secrétariat général a également reçu des renseignements de la Ligue Arabe dont la liste des pays africains qui ont reçu leurs subventions du Fonds Arabe de Prêts jusqu'à la fin du mois de janvier 1975. Ces renseignements sont portés à la connaissance du sous-comité et figurent à l'Annexe VI de ce rapport.

Le Caire 20 Novembre 1974.

Excellence,

C'est avec un grand plaisir que j'ai reçu votre lettre portant la référence n° CBB/GM/56/11/1 datée du 10 septembre 1974 dans laquelle vous m'avez officiellement fait part des propositions du Comité des 7 de l'OUA sur la répartition, la gestion et les déboursements du Fonds Arabe de Prêts pour limiter les conséquences de la hausse des prix du pétrole sur les Economies des pays Africains.

Lors d'une réunion ultérieure qui s'est tenue à la fin du mois de septembre, le Comité des pays donateurs a adopté à l'unanimité les propositions du Comité des 7 relatives à la répartition du Fonds entre les pays africains et m'a prié, conformément aux résolutions adoptées par les Ministres du pétrole et la 62ème session du Conseil de la Ligue Arabe, de mener à bien les préparatifs en vue du déboursement rapide des capitaux du Fonds. Le Comité des pays donateurs a décidé de déboursier immédiatement 50% du Fonds en raison de l'urgence de la question.

J'ai donc pris toutes les mesures nécessaires afin que lesdits 50% soient déboursés sans délai. Ceci comprend les accords devant être signés entre le Secrétariat de la Ligue Arabe au Caire et chaque pays africain bénéficiaire, les versements seront effectués rapidement dès la signature de l'accord. Les conditions d'octroi des prêts seront définies par les Accords. On peut les résumer comme suit :

- 1.- Versement annuel d'un intérêt de 1%
- 2.- Période de grâce de 10 ans
- 3.- Durée du prêt 25ans.

Je me permets, Excellence, de solliciter votre aide afin d'informer tous les Etats Membres de l'OUA des termes desdits accords.

Je vous saurai gré, Excellence, de bien vouloir demander aux Etats Membres de l'OUA de nous communiquer les noms de leurs représentants respectifs qui sont dûment habilités à signer les accords en leur nom.

Je me permets d'ajouter que j'ai été heureux de constater que les propositions faites en ce qui concerne les subventions et présentées par le Comité des 7 puis approuvées par le Comité des pays donateurs, ont été prises après avoir consulté la Banque Africaine de Développement.

Quant au déboursement de la 2ème tranche de prêt je voudrais vous assurer, Excellence que nous resterons en contacts étroites avec vous.

Nous espérons avec optimisme qu'une coopération fructueuse s'instaurera entre les pays africains et arabes.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute estime.

M. Riad.

Secrétaire Général de la  
Ligue des Etats Arabes.

Le Caire, 14 Décembre 1974.

Excellence,

A la suite de mon télégramme daté du 10 Décembre 1974, j'ai eu le grand plaisir de voir confirmé l'accord, lors de mon entrevue avec le Président de la Banque Africain de Développement, concernant la question de l'accès des pays africains aux 20 millions de dollars américains que la République Démocratique et Populaire d'Algérie a déposé auprès de la BAD du titre du Fonds Arabe de Prêts pour l'Afrique.

Neuf pays africains dont les Traités s'élevant à 20 millions de dollars recevront leurs prêts dès la signature de l'accord avec la B.A.D. à Abidjan assorti des mêmes conditions qui ont caractérisé les accords signés avec la Ligue Arabe au Caire. Ces neuf pays sont le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, la Haute-Volta, le Togo, le Kenya, le Niger.

Seule la Guinée Bissau aura reçu les 2 tranches de prêts de cette année après avoir déjà reçu sa 1ère tranche de la Ligue Arabe. Ceci est dû aux difficultés particulières que cet état africain nouvellement indépendant affronte.

Je vous saurai gré de bien vouloir en informer ces 9 pays afin qu'ils envoient leurs représentants dûment autorisés pour qu'ils puissent signer les accords de prêts avec la B.A.D.

Je vous prie de bien vouloir informer de ces démarches, le Conseil des Ministres de l'OUA devant se tenir en Février. Le Président de la Banque informera l'Algérie des dispositions prises.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

M. Riad

Secrétaire Général de la  
Ligue des Etats Arabes.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1975-02

# The Resolutions of the Seventh Arab Summit Conference Held in Rabat from 26-29 October 1974 on African Arab Co-operation

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9352>

*Downloaded from African Union Common Repository*